Envoyé en préfecture le 11/07/2022

Reçu en préfecture le 11/07/2022

Affiché le



ID: 057-215706284-20220705-2022_062-DE

DÉLIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE SARRALBE

* * * * *

2022/062

Conseillers élus: 27 - En fonction: 27 - Présents: 24

SÉANCE EN DATE DU 05 JUILLET 2022

SOUS LA PRESIDENCE DE M. PIERRE-JEAN DIDIOT, MAIRE.

POINT 5 : AUTORISATION D'ESTER EN JUSTICE DANS LE CADRE D'UN APPEL INTERJETÉ À L'AUDIENCE DE LA CHAMBRE DES APPELS CORRECTIONNELS DE LA COUR D'APPEL DE COLMAR, À LA SUITE DU VOL DE CHAPITEAUX EN GRÉS SUR LES PILIERS D'ENCEINTE DE LA

CHAPELLE DE SALZBRONN EN MARS 2019

Le conseil municipal,

Après avoir entendu l'exposé de M. Gérard BERGANTZ, adjoint au maire, qui explique à l'assemblée : « À la suite du vol de chapiteaux en grés des Vosges sur les piliers de l'enceinte de la chapelle St Wendelin à Salzbronn en mars 2019, une plainte avait été déposée par la commune et la gendarmerie, après enquête, a identifié les auteurs du vol. Les prévenus ont été condamnés par le tribunal correctionnel de Saverne le 8 juillet 2021. Le préjudice a fait l'objet d'une réparation financière (7 507,20 € préjudice matériel, 5 000 € préjudice moral et 800 € CPN) par l'un des auteurs du vol qui était solvable. Toutefois l'un des auteurs condamnés a interjeté appel en mai 2022 auprès de la cour d'appel de Colmar. »

Sur proposition de la Commission d'Administration Générale et des Finances,

À l'unanimité des voix,

- autorise M. le maire à ester en justice, à recourir aux services de maitre L. Buynowski, avocat à Sarreguemines et de prendre en charge les honoraires d'avocat qui ne seraient pas couverts par la garantie protection juridique de la commune de Sarralbe assurée par la société d'assurances SMACL.

M. le maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération et informe que celle-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Strasbourg dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en préfecture et de sa publication sur le site internet de la commune de Sarralbe : www.sarralbe.fr le 11 juillet 2022

La secrétaire de séance, Marie Pierre MOURER Sarralbe, le 11 juillet 2022 Le Maire, Pierre-Jean DIDIOT



